

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#73
JANVIER
2023

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.08

DOSSIER

Économies d'énergie : notre collectivité agit !

p.16

REGARDS CROISÉS

Un collègue entre de bonnes mains

p.18

POINT D'INTERROGATION

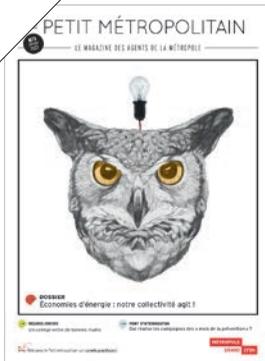
Qui réalise les campagnes des « mois de la prévention » ?



Retrouvez le Petit métropolitain sur comete.grandlyon.fr

MÉTROPOLE

GRAND LYON

#73
JANVIER
2023

Visuel extrait de la campagne de communication interne sur les écogestes.

03

ACTUS

07

SUR LE TERRAIN DE LA TERRITO

Focus sur Rhône Amont

08

DOSSIER

Économies d'énergie : notre collectivité agit !

14

EN ACTION

Le nouveau régime de responsabilité des agents publics

16

REGARDS CROISÉS

Un collège entre de bonnes mains

18

POINT D'INTERROGATION

Qui réalise les campagnes des « mois de la prévention » ?

19

EN COULISSE

Les équipes mobilisées pour faire briller la Fête des Lumières

20

C'EST PRATIQUE

Des règles qui passent comme une lettre à la poste !

21

LES ASSOS

22

EXPRESSIONS SYNDICALES

24

TEMPS FORTS**DÉCODER
LES SIGLES DES
DÉLÉGATIONS****DDR** : Délégation Développement Responsable**DTEE** : Délégation Transition Environnementale & Énergétique**DUM** : Délégation Urbanisme & Mobilités**DGEEP** : Délégation Gestion & Exploitation de l'Espace Public**DSHE** : Délégation Solidarités, Habitat & Éducation**DPIAF** : Délégation Pilotage & Ingénierie Administrative et Financière**DRHMG** : Délégation Ressources Humaines & Moyens Généraux**RÉFÉRENTS****Direction Générale des Services****Direction Communication externe :**

Eau et assainissement :

Amandine Dupré

Écologie : Cécile Bracco

Gestion des déchets nettoyage :

Ingrid Mourier

Énergie-développement durable :

Vérène Saint-André

Voirie-végétal : Karine Lalo

Direction Prospective et dialogue public :

Léna Palenius

Délégation**Développement responsable**

Direction Valorisation territoriale

& relations internationales :

Stéphanie Weill

Direction Innovation numérique

& systèmes d'information :

Julien Veaux

Délégation Solidarités,**habitat et éducation**

Marie Slachetka / Madeleine Aufrand

Délégation Ressources humaines**et moyens généraux**

Mission projets transversaux

et communication :

Aurélie Giron / Bénédicte Mouton

Service Documentation :

Cécile Ducharne

**DVMAP - SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERNE
HÔTEL DE MÉTROPOLE**

20, rue du Lac, CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 26 99 37 87

communicationinterne@grandlyon.com**Directrice de la publication**

Anne Jestin

Rédactrice en chef

Dominique Yoyo

Coordination et rédaction

Jennifer Schies, Véronique Riffault,

Yves Estève, Émeline de Suremain, Lucie Rebour

Crédit photos

Jérémy Cuenin, Thierry Fournier,

Éric Soudan, Anne Thomé

Conception maquette

In Média Res

Réalisation

Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs



LOGEMENT

DEVENIR PROPRIÉTAIRE AVEC LE BAIL RÉEL SOLIDAIRE

Les prix de l'immobilier augmentant sans cesse, la Métropole a mis en place le bail réel solidaire (BRS) qui permet l'achat de sa résidence principale à des prix deux fois moins chers que ceux du marché. Thomas Neveu, référent en médiation numérique à la DINSI (DDR), fait partie des premiers propriétaires en BRS : « *Nous cherchions, avec ma compagne, à acheter un bien d'au moins 3 pièces à Lyon 7, mais les prix étaient inaccessibles. Puis j'ai découvert le BRS sur Comète. Il restait un appartement 4 pièces dans le 7^e ! Comme nous remplissons les conditions de ressources, la Foncière solidaire du Grand Lyon a donné son accord après avoir vérifié nos moyens financiers et notre projet de vie. Nous sommes propriétaires*



des murs mais pas du terrain et payons donc une redevance mensuelle. » L'offre de logements en BRS va grandir au fil des années avec l'objectif d'atteindre 1 000 logements par an dès 2026. Ce mois-ci, découvrez en exclusivité de nouveaux logements à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

 **+ d'infos sur Comète**

PROJET URBAIN

ESPACES PUBLICS DU CŒUR PART-DIEU : DONNEZ VOTRE AVIS !

Le projet urbain du quartier Lyon Part-Dieu accompagne la transition écologique et renforce la qualité de vie des usagers, en augmentant notamment de 15 % la surface d'espaces publics aménagés. Du 16 janvier, date de la réunion publique à l'Auditorium (19h), jusqu'au 10 mars, la SPL Lyon Part-Dieu organise une concertation confiée à une agence de paysagistes. Afin de recueillir spécifiquement les attentes des agents qui travaillent à proximité, les équipes de la SPL, en lien

avec Cécile Féré à la direction de la Maîtrise d'ouvrage urbaine (DUM), présenteront le projet le 30 janvier et le 2 mars en salle du Conseil de 12h45 à 14h.

 **Inscrivez-vous sur Comète !**



PODCAST



LES AGENTS AU MICRO DE L'OREILLE INTERNE

À l'écoute ce mois-ci : l'expérimentation des urinoirs féminins avec Gaël Lorini et Caroline Richemont, le réseau des formateurs internes présenté par

Marianne Fauquembergue et le projet du Règlement Local de Publicité expliqué par Maureen Pépin.

Pour écouter le podcast, flashez :



FORMATION

SENSIBILISER AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS



La Métropole s'est engagée dans une campagne de sensibilisation aux gestes qui sauvent à destination des agents. Un premier évènement a été organisé fin novembre sur le site de la Halle Borie, composé d'une exposition sur la prévention des maladies cardiovasculaires et la conduite à tenir en cas d'accident, et de 4 sessions de formation animées par des formateurs internes. Cet évènement sera proposé fin mars à l'Hôtel de Métropole, puis courant 2023 dans différents lieux de la collectivité.

SOLIDARITÉ

DON DU SANG : 1H DE VOTRE TEMPS SUFFIT À SAUVER 3 VIES !



En 2022, près de 500 agents métropolitains ont donné leur sang lors des collectes organisées à l'Hôtel de Métropole. Et si c'était vous en 2023 ?

Prochaines collectes à l'HDM :

- Jeudi 23 février
- Jeudi 11 mai
- Jeudi 6 juillet
- Jeudi 7 septembre
- Jeudi 16 novembre

ÉCONOMIE



De gauche à droite, en haut : Thibaut Banière, Laureline Bourit, Ariane De Nuchèze, Lucie Gacon ; en bas : Isabelle Faivre, Alice Delcourt, Anne-Sophie Peter, Nathalie Taskiran

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS UNE DÉMARCHE DE TRANSFORMATION DURABLE

En octobre dernier, le service Transformation durable des entreprises de la direction Action et transition économique (DATE) à la DDR, dirigé par Anne-Sophie Peter, a lancé 3 nouveaux appels à projets pour accélérer la transition écologique des acteurs économiques du territoire : « Réaliser son bilan carbone en s'appuyant sur un collectif », « Devenir Entreprise à mission » et « Réaliser une analyse de cycle de vie ». Cette expérimentation a été mise sur pied grâce à l'appui juridique de l'équipe de Marie

Millet, responsable du service juridique commande publique et achats à la direction Ressources de la DDR, et avec le concours d'Isabelle Faivre, chargée de mission marketing & promotion de la direction Valorisation territoriale et relations internationales. Ces dispositifs permettront, à partir de mars 2023, d'accompagner une vingtaine d'entreprises lauréates et viennent étoffer la boîte à outils de la transition écologique, économique et sociale regroupant une trentaine de programmes d'accompagnement.

DÉCÈS

La subdivision de nettoyage NET Centre Ouest est endeuillée par la disparition de **Salah Alili**, agent polyvalent travaillant au dépôt Sathonay à Lyon 1. Arrivé sur la subdivision le 4 février 2019, il était particulièrement apprécié par tous pour son professionnalisme. Sa joie et sa bonne humeur étaient un vrai rayon de soleil. Sa perte a affecté tous ses collègues, qui rendent hommage à sa mémoire.



Jean-Louis Ferri, agent de maîtrise COLSUD à la retraite depuis janvier 2020, nous a quittés le 3 août dernier des suites d'un cancer diagnostiqué 10 mois plus tôt. Rentré à la Communauté urbaine de Lyon en 1979, il était très apprécié par ses collègues et son équipe pour son humanisme et son professionnalisme. Nous adressons toutes nos condoléances à son fils et à sa famille.



16 JANVIER 12H-14H
CÉRÉMONIE
DES VŒUX AUX AGENTS
EN LIVE SUR COMÈTE



DU 16 AU 20 JANVIER
COLLECTE DE VÊTEMENTS
À L'HÔTEL DE MÉTROPOLE
ET AUX HALLES BORIE

En partenariat avec la Croix-Rouge et le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

JUSQU'AU 27 JANVIER
EXPOSITION « FRICHES,
TAGS & GRAFFITIS »

À l'Hôtel de Métropole

3 FÉVRIER À 11H11
WEBINAIRE

L'instant Métropole sur la sobriété énergétique



Inscrivez-vous ici :

COMMUNICATION

LA NOUVELLE FORMULE DU MET' VIENT DE SORTIR !



Deux mots ont guidé la réflexion éditoriale de la direction de la Communication : changement et proximité. Le changement d'abord avec une rupture graphique : on retrouve les codes et l'identité du magazine dans une maquette intégralement repensée. Et pour conforter l'objectif de proximité, une nouvelle rubrique a été introduite : « Près de chez vous » qui permet de valoriser des sujets locaux. Les marqueurs territoriaux émaillent le Met' pour réaffirmer que la Métropole agit pour ses habitants au quotidien, dans et à l'échelle des 59 communes.

ACTUS RH

CÉRÉMONIE DE FIN D'APPRENTISSAGE



Le 6 décembre dernier, la cérémonie de remise des diplômes a permis de remercier les 71 apprentis pour leur contribution et leur engagement au sein de la Métropole. Parmi eux, 19 ont été recrutés à la Métropole en CDD et 9 poursuivent leurs études en alternance au sein de notre collectivité.

TITRES RESTAURANT 2022 : OPTIMISEZ-LES !

Vous avez jusqu'au 31 janvier pour utiliser vos titres restaurants 2022. Puis, du 1^{er} au 28 février, vous pourrez venir les échanger contre des titres 2023 auprès de la direction des Ressources Humaines à l'Hôtel de Métropole.

+ d'infos sur **Comète**

RECLASSEMENT CATÉGORIE B : 747 AGENTS CONCERNÉS

Les décrets concernant le rehaussement des salaires et l'accélération des carrières des 2 premiers grades des cadres d'emploi de catégorie B ont été mis en œuvre au 1^{er} septembre et régularisés dans la paie de décembre. Ces mesures s'appliquent à 747 agents à la Métropole.

ACCORDS SÉGUR APPLICABLES À CERTAINS CADRES D'EMPLOI DES FONCTIONS PUBLIQUES HOSPITALIÈRE ET TERRITORIALE

Effectif dès octobre 2022 pour les 365 agents de l'IDEF, le complément de traitement indiciaire l'est enfin pour près de 1000 agents de la fonction publique territoriale exerçant des missions d'accompagnement socio-éducatif et relevant des filières concernées par le décret (délibération prise en conseil métropolitain le 12 décembre dernier).

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE : DES ÉVOLUTIONS ET UN PEU DE PATIENCE !



Les décrets sur l'évolution du forfait mobilité durable, parus fin décembre, vont dans le sens d'un élargissement des modes d'octroi. Une délibération sera présentée en conseil métropolitain le 23 janvier prochain. Les modalités d'application vous seront alors précisées et une INFO RH, jointe à votre bulletin de paie de février, vous indiquera comment en bénéficier.

RETOUR SUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le 8 décembre dernier se sont tenues les élections professionnelles qui ouvrent une nouvelle page du dialogue social. Les agents ont élu pour quatre ans leurs représentants des organisations syndicales. Un temps fort de la vie de notre collectif de travail sur lequel nous avons souhaité revenir et tirer les premiers enseignements avec Zémorda Khelifi, Vice-présidente en charge des ressources humaines.

La question de la participation était au centre de toutes les attentions. Lors des dernières élections de 2018, elle était sous la barre des 50 % comme en 2015. Quatre ans après, qu'en est-il ?

ZK : Alors que plus de 8 000 agents étaient appelés à voter en comité social territorial, le taux de participation est de 42 % cette année, contre 44,8 % en 2018. Cette baisse de la participation est le marqueur d'une crise de la représentativité aussi bien sociale que politique que nous devons tous, collectivement, nous attacher à résoudre. Le point de satisfaction est que nous ne reculons que de 3 points là où les résultats de participation de la fonction publique territoriale dans son ensemble reculent de 6 points en passant de 52 % à 46 %. Les actions de communication de l'employeur - Comète, Traité d'union, affichage - mais aussi l'évènement du 8 novembre avec le village des organisations syndicales ont permis de marquer les esprits. La mobilisation des organisations syndicales a bien sûr également joué son rôle.

À l'IDEF, les équipes ont connu un premier vote électronique avec une participation de 38 % sur le périmètre de leur comité social d'établissement.

La journée du 8 décembre, elle, a été dense, avec plus de 300 agents mobilisés pour aider à l'organisation, préparer les listes électorales,



installer les bureaux de vote et les tenir. Les organisations syndicales se sont aussi fortement impliquées pendant cette période auprès des agents. Je tiens à remercier chacune et chacun pour sa contribution.

Qu'est-ce que ces élections vont changer ?

ZK : Outre le cas des Commissions administratives paritaires (CAP) dont les missions ont été recentrées sur l'examen des décisions individuelles défavorables aux agents, ce scrutin marque la mise en place d'une nouvelle instance de dialogue social. La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a en effet mis fin aux Comités techniques (CT) et aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) pour les remplacer par le Comité social territorial pour

les agents de la fonction publique territoriale et le Comité social d'établissement pour l'IDEF.

En matière sociale, quelles vont être les grandes priorités que vous allez vous attacher à définir ?

ZK : Côté employeur, les ambitions sont les mêmes : renforcer l'égalité Femmes/Hommes et continuer à améliorer les conditions de travail des agents. Mais nous fixerons, avec les nouveaux élus, le cap des travaux à mener pour les prochains mois et je souhaite mettre en place avec eux une concertation sur leurs champs prioritaires. Il me semble qu'après une première étape 2021-2022 sur l'agenda social, il va nous falloir maintenir nos efforts sur la période 2023-2026 à venir, dans un contexte budgétaire toujours incertain et en partie contraint.





Vue du ciel depuis Décines-Charpieu

Focus sur Rhône Amont

Ce mois-ci, nous mettons à l'honneur la direction territoriale de Rhône Amont, pilotée par Saïd Sahraoui et son adjointe Anne Lemasson. Leurs équipes interviennent sur un territoire de 7 379 hectares où vivent 123 178 Grands Lyonnais.

Près de 330 agents de proximité y travaillent au quotidien :

- au sein des 6 Maisons de la Métropole de Lyon et du Centre de Planification et d'Éducation Familiale du territoire, pour accueillir en moyenne 34 000 usagers ;
- dans les services urbains pour le nettoyage, la voirie et la collecte ;
- au sein des 9 collèges publics.



Équipe des agents polyvalents du collège Jacques Duclos à Vaulx-en-Velin : Barbara Guidoum, Lilia Molina Polo, Jean-Louis Thérèse, Rita Bassonville



Philippe Anthouard, ouvrier de maintenance



Temps clinique à la MDML à Vaulx-en-Velin Jean-Jaurès : Elsa Krichi (psychologue), Pauline Merlin et Isabelle Girerd-Genessay (médecins PMI), Amandine Despeisse, Sonia Jalaguier et Marion Fillieul (infirmières-puéricultrices)

Pour aller plus loin, une présentation en images est à découvrir ici :



Fabrice Fontane, agent de nettoyage



Agents de collecte de la subdivision COL Est

ÉDITO



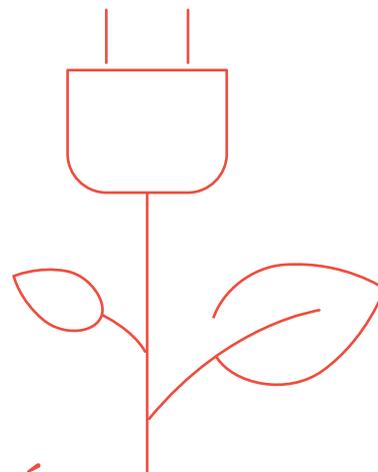
ANNE JESTIN,
Directrice générale
des services

À toutes et tous, je souhaite tout d'abord une très belle année, sereine et épanouissante.

Après l'aboutissement en 2022 de réalisations de grande envergure, comme la régie de l'eau, l'année 2023 marquera, pour notre collectivité, la poursuite de nombreux projets. Parmi eux l'apaisement des espaces publics, la végétalisation, l'amplification de la ZFE, les Voies Lyonnaises, la stratégie de gestion des déchets, le projet métropolitain des solidarités, la poursuite du schéma de promotion des achats responsables, mais aussi des chantiers internes importants comme le plan d'action en faveur de la qualité de vie au travail ou de l'environnement numérique des agents. Je souhaite remercier les équipes opérationnelles et les services ressources impliqués dans ces réalisations et engagés dans leur travail.

Soyons fiers de la qualité de notre action collective en faveur de l'intérêt général. Le thème de ce numéro du Petit Métropolitain, la sobriété énergétique, en témoigne : rénovation de notre patrimoine, développement du numérique responsable et de modes de déplacements plus durables, sensibilisation aux changements de comportement... En fermant plusieurs bâtiments et en regroupant ponctuellement certains services dans les locaux restés ouverts et chauffés en fin d'année, nous avons réduit nos consommations électriques. Je remercie tous les agents qui ont contribué à cet effort de sobriété, que nous poursuivrons ces prochains mois.

Cette capacité d'adaptation fait notre force. Et si la période que nous vivons est porteuse de bien des incertitudes, nous pouvons nous féliciter de contribuer chaque jour à la vie d'une collectivité toujours plus performante, qui rend des services majeurs aux usagers.



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : NOTRE COLLECTIVITÉ AGIT !

Les crises que nous rencontrons aujourd'hui supposent de mener une transition profonde de notre système énergétique carboné et dispendieux vers un nouveau système fondé sur la sobriété et les ressources renouvelables. L'effort de sobriété qui nous concerne toutes et tous implique de transformer durablement nos habitudes. Il ne s'agit pas de se priver, mais d'aligner nos consommations sur nos besoins, de consommer la juste quantité d'énergie nécessaire en limitant le gaspillage et en évitant la surconsommation. À son échelle, la Métropole de Lyon agit sur plusieurs leviers pour apporter des réponses adaptées et ciblées en direction de ses agents et de tous les habitants de son territoire.

Vers un patrimoine moins énergivore

La gestion des bâtiments partagée entre deux directions :

- la direction Projets & énergie des bâtiments (DTEE), en charge de l'exploitation de 220 sites dont 78 collèges, 43 Maisons de la Métropole de Lyon et d'autres sites métropolitains (pour l'eau, les déchets, la propreté, la voirie...), avec un pilotage direct de la Métropole grâce aux contrats d'exploitation des installations de chauffage centralisées ;
- la direction Patrimoine & maintenance (DRHMG) pour l'Hôtel de Métropole, le Centre d'Échange Lyon Perrache, l'IDEF et une dizaine de bâtiments tertiaires centraux.



De gauche à droite : (en haut) Kathy Brehin, Christophe Bousigues, Denis Lambermont, Sébastien Riera, Myriam Bonneton-Borrel ; (en bas) Laetitia Derail, Raphaël Couturier et Virginie Demars

Avec un patrimoine bâti (affecté aux services et à ses missions de service public, y compris les collèges) de plus de 400 sites pour une surface globale de 1 million de m², la Métropole de Lyon a dépensé plus de 14 millions d'euros en 2022 pour chauffer et éclairer ses bâtiments, un chiffre qui pourrait doubler en 2023 compte tenu de la flambée des prix de l'énergie. Notre collectivité prend donc des mesures concrètes pour réduire ses propres consommations énergétiques.

Du concret pour économiser jusqu'à 10 % en 2023

Sur les bâtiments dotés d'installations de chauffage centralisées, les températures sont programmées cet hiver à 19°C en période d'occupation des locaux, à 16°C lorsqu'ils sont inoccupés et à 8°C quand ils sont vides plus de 4 jours. « Notre objectif, explique Sébastien Riera, responsable du service Énergie patrimoniale (DPEB), est de réduire les consommations en impactant le moins possible la qualité de service. Cela passe notamment par un pilotage précis de nos installations : faire la chasse

au gaspillage et chauffer au bon moment à la bonne température. L'entretien et l'exploitation des chaudières nous a permis de réduire de 22 % la consommation dans les collèges entre 2018 et 2022, et cela à confort constant. » En 2023, les éclairages de 9 collèges seront remplacés par la technologie LED et 4 collèges bénéficieront de l'installation de nouvelles fenêtres.

Sur les bâtiments tertiaires dont la Métropole est locataire, le chauffage n'est pas géré directement par la collectivité. Les demandes pour répondre aux objectifs de sobriété sont faites aux gestionnaires par le service Maintenance des bâtiments métropolitains (DPM). « Nos bailleurs ont pris les dispositions nécessaires pour maintenir un chauffage de 19°C dans les bureaux, explique Sylviane Valéro, la cheffe du service. Au Triangle (Lyon 3), par exemple, des détecteurs de présence et des capteurs sur les fenêtres ont été installés pour permettre la coupure du chauffage l'hiver et de la climatisation l'été. » Quant aux sites équipés de convecteurs électriques individuels, le respect des consignes appartient à la responsabilité individuelle de chaque agent.



Secteur du bâtiment

49%

de la consommation énergétique totale en France



Chauffage

80%

de la consommation des bâtiments

Focus sur l'HDM

L'Hôtel de Métropole est géré en régie par une équipe dédiée du service Maintenance des bâtiments métropolitains (DPM). Il s'agit d'un bâtiment très difficile à piloter. Son diagnostic patrimonial a d'ailleurs confirmé l'impossibilité d'avoir un chauffage différencié par zone alors qu'il existe de grandes disparités de températures selon l'exposition des façades des niveaux. Malgré cela, Eric Allombert et son équipe ont à cœur de constamment améliorer l'état des consommations énergétiques. Un travail qui se confirme par une réelle baisse constatée depuis 10 ans.



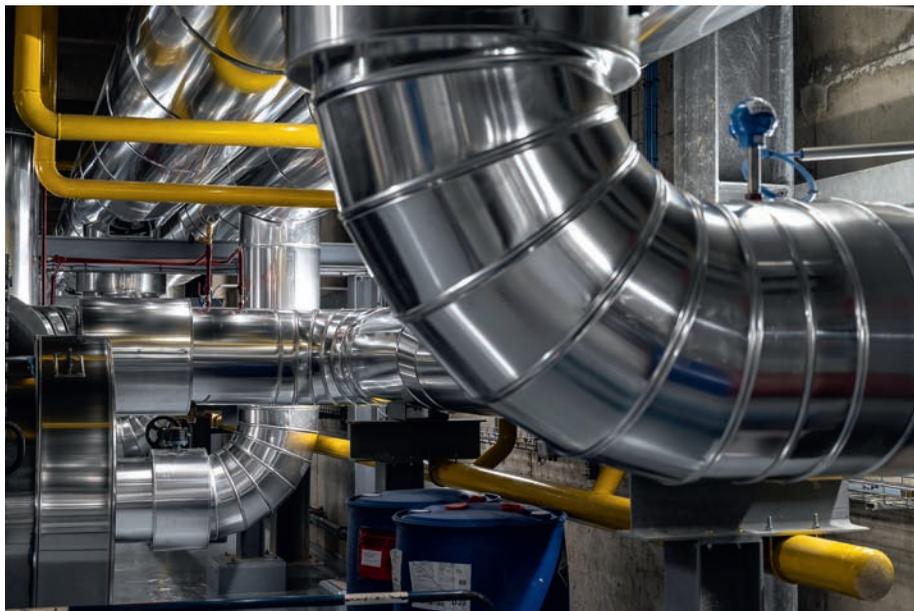
Claire Chiari, Lucas Robin, Lounis Tilkout, Eric Allombert

Des actions sur le long terme en faveur de l'efficacité énergétique

Des actions sont déjà engagées pour déployer des mesures structurelles d'efficacité énergétique sur le patrimoine existant : renfort des budgets de maintenance, renouvellement des installations de chauffage les plus vétustes, optimisation des contrats d'exploitation et du pilotage à distance des installations (10 % d'économies d'ici 3 ans), raccordements aux réseaux de chaleur urbaine...

La rénovation des bâtiments est bien sûr un enjeu essentiel (le parc de bâtiments mettant en moyenne 100 ans pour se renouveler complètement) car la construction de nouveaux bâtiments très performants ne permettra pas seule de réduire les besoins d'énergie du secteur. Deux collèges métropolitains sont actuellement en cours de rénovation énergétique - Boris Vian à Saint-Priest et Frédéric Mistral à Feyzin. Huit autres suivront au cours du mandat. Les travaux concernent l'isolation de toutes les façades, portes et fenêtres, la ventilation, une gestion fine du chauffage et du photovoltaïque, avec 60 % de matériaux biosourcés. Ils vont diviser les consommations d'énergie par deux et améliorer le confort des usagers.

Côté électricité, la Métropole vient de voter un plan de réduction des éclairages des voies



rapides du territoire. Le passage à la technologie LED et la modulation de l'éclairage sur le périphérique et les voies express permettront, à terme, de consommer 10 fois moins d'énergie. Quant au plan solaire, voté cet été, il va

accélérer le développement du photovoltaïque, dont le déploiement de panneaux solaires sur le patrimoine métropolitain bâti (pour en savoir plus sur la plan solaire, lire la rubrique En action du Petit Métropolitain d'octobre 2022).

Donner envie d'agir

Témoignage

Raphaël Youssoufian, chargé de mission maîtrise de la demande en énergie, service Transition énergétique, direction Environnement Écologie Énergie (DTEE)



Raphaël Youssoufian et deux volontaires en service civique, Yann et Josselyn, présentent le kit éco-confort.

Métier

« J'interviens sur les secteurs de l'habitat et du tertiaire, qui représentent 50 % des consommations énergétiques du territoire. Je m'intéresse aux besoins des usagers, à leurs comportements, à leurs pratiques. Mon rôle est de trouver des méthodes d'accompagnement pour faire adopter aux habitants des changements en faveur de la réduction de leur consommation énergétique. Cela va au-delà des écogestes. Il faut faire en sorte qu'ils s'intéressent au sujet, leur donner envie d'agir ! L'objectif inscrit au plan climat est d'accompagner 10 % des ménages métropolitains (80 000 foyers) et 10 % des salariés du tertiaire (150 000 salariés) d'ici 2030. »

Partenaires

« En interne, je suis en lien étroit avec la direction Habitat & logement (DSHE) sur les questions d'accompagnement des ménages en post-travaux, ainsi qu'avec la direction Prospective & dialogue public qui nous appuie pour expérimenter, puis déployer de nouvelles méthodes. En externe, notre partenaire principal est l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), dont le cœur d'activité est la rénovation énergétique des logements. La Métropole les subventionne chaque année à hauteur de 2 millions d'euros. »

Stratégie immobilière et énergétique



Bruno Coutelier a récemment rejoint notre collectivité en tant que directeur de projet Stratégie métropolitaine de sobriété et Grands projets complexes, rattaché à la Direction générale.

« Ma mission consiste à construire une approche transversale des réponses à apporter dans le cadre de la transition énergétique. Les mesures d'urgence qui ont déjà pu être lancées ont porté principalement sur les conditions d'exploitation du patrimoine, avec la baisse des températures de consigne ou la fermeture de certains sites sur la période de Noël. Il faudra vite en tirer les enseignements en termes d'efficacité et de contraintes générées avant d'envisager leur pérennisation. Ces actions trouveront également leur traduction dans la stratégie patrimoniale de notre collectivité, actuellement en cours de refonte, et dans les investissements qui seront consentis pour réhabiliter son parc immobilier, qu'il s'agisse des collèges, des sites territoriaux ou de l'Hôtel de Métropole.

Au-delà de la dimension immobilière, le périmètre de réflexion pourra être étendu aux autres activités de la collectivité consommatrices d'énergie (déplacements, systèmes informatiques, traitement des déchets...) afin d'identifier de nouvelles pistes d'optimisation.

Toutes ces réflexions seront conduites en lien étroit avec les directions opérationnelles concernées. Elles pourront également donner lieu à la mise en place de réseaux d'acteurs dédiés à ces questions, ouverts aux agents de la Métropole et, plus largement, des communes du territoire. »

Nouveau projet

« Cet hiver, le contexte m'a conduit à travailler sur des actions plus opérationnelles. J'ai développé le kit éco-confort, un kit d'urgence énergétique et thermique composé de petits équipements permettant de réaliser rapidement des économies sur la consommation de chauffage et d'électricité. 1 650 kits vont être distribués directement dans les territoires aux ménages les plus modestes. »

Exemplarité

« En complément des actions faites auprès des habitants, il est essentiel de sensibiliser les agents de notre collectivité aux enjeux liés aux économies d'énergie. Cela fait maintenant 5 ans que nous proposons des actions en interne sur la thématique des écogestes au travail via des interventions animées par des jeunes en service civique. »

➔ Contactez les services civiques de l'équipe Tri-Energie pour des interventions ludiques au sein de vos équipes : tri-energie@grandlyon.com

Envie de vous engager en interne ?

✂ + d'infos sur les dispositifs d'accompagnement des agents à suivre sur [Comète](#)



Rassemblons nos énergies : les dispositifs portés par la Métropole

La Métropole a mis au point des solutions concrètes – services renforcés, équipements d'urgence et aides financières – pour accompagner les habitants et les usagers du territoire à faire des économies d'énergie et à les rendre pleinement acteurs de leur résilience énergétique.



KIT ÉCOCONFORT

Composé d'un thermomètre-hygromètre, de joints isolants, d'un bas de porte, d'un film de survitrage, d'ampoules LED et d'un régulateur de débit de douche, ce kit va alléger la facture énergétique des ménages les plus précaires.



ÉCOLYO

Développée par la Métropole, cette appli gratuite permet aux Grand Lyonnais équipés de compteurs connectés de suivre toutes leurs consommations - électricité, gaz et eau - et d'identifier, de façon didactique, les leviers d'économies facilement réalisables.



ÉCORÉNOV

Ce service conseille et accompagne les projets de rénovation énergétique des logements.



ÉNERGITOUR

Depuis début décembre, un bus (roulant au gaz naturel) sillonne les communes de la Métropole avec, à son bord, 3 associations - ALEC Lyon, The Greener Good et Soliha - pour faire connaître les dispositifs de soutien adaptés à chaque situation.



DÉCLICS ÉNERGIE

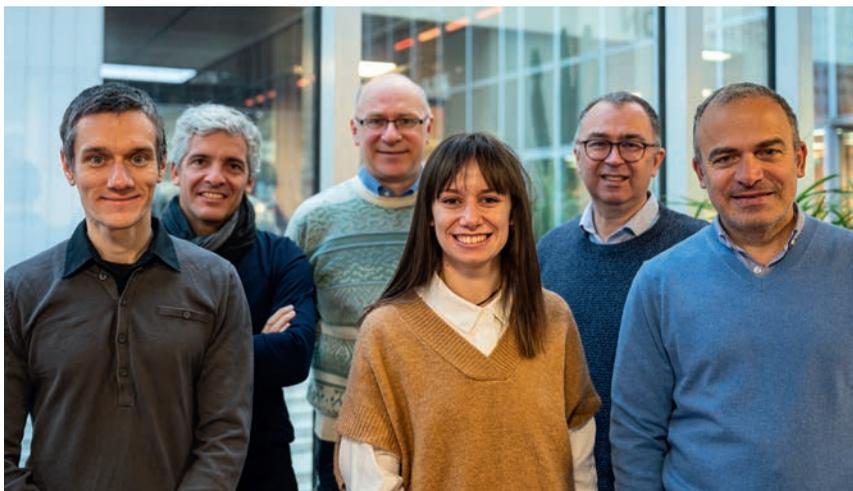
Ce défi mobilise des équipes pour réduire de 10 % leur facture énergétique par rapport à l'hiver précédent.



VOLTALIS

Ce boîtier intelligent s'installe sur les radiateurs et permet de réguler à distance son chauffage électrique. Il contribue à la baisse des consommations à l'échelle nationale pendant les périodes de pointe par des micro-coupages.

La sobriété énergétique concerne aussi les services et équipements numériques, responsables de 2,5 % de l'empreinte carbone nationale et qui engendrent une pollution croissante qu'il convient de maîtriser. C'est pourquoi les directions Innovation numérique & systèmes d'information (DINSI) et Action & transition économique (DATE) travaillent dans une démarche d'amélioration continue des usages, achats, investissements et de la production en matière de numérique de notre collectivité. Un travail qui s'inscrit dans une approche plus globale, intitulée Numérique Responsable. Focus sur quelques actions phares.

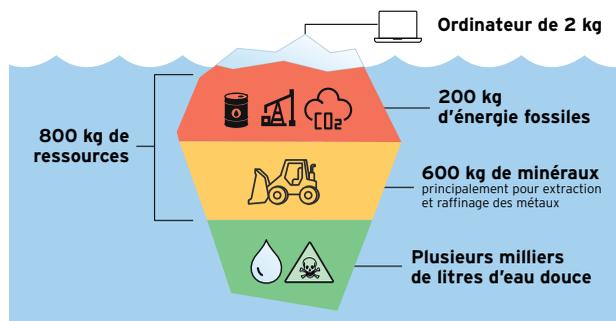


De gauche à droite : Nicolas Pernoud, Grégory Blanc-Bernard, Olivier Lapp, Jeanne Gantelmi d'Ille, François Chauvot, Sylvain Iafrate. Absent : Benoit Marechal

Se focaliser sur des actions d'évitement et de réduction

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), 78 % des impacts environnementaux du secteur numérique sont dus à la fabrication des appareils (extraction des matières premières, assemblage, transport). L'allongement de la durée de vie des équipements (ordinateurs, smartphones, écrans...) et la réduction de leur nombre sont les deux principaux leviers pour limiter l'empreinte numérique de notre organisation. L'intention de notre collectivité est donc de maîtriser leur déploiement en les réparant, en les optimisant et en ne les remplaçant qu'en dernier recours (panne définitive) ; l'objectif étant d'éviter d'en fabriquer de nouveaux.

La fabrication d'un ordinateur de 2 kilos nécessite 800 kilos de matières premières et 1,5 tonne d'eau !



Penser « reconditionné »

Deux nouveaux marchés publics viennent d'être notifiés au sein de notre collectivité. Le premier concerne l'acquisition de matériel reconditionné pour nos propres besoins. Il répond à la loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire (AGEC) qui impose qu'au moins 20 % de nos achats soient consacrés à des équipements reconditionnés ou issus du réemploi. Le second marché concerne le reconditionnement et le recyclage de notre matériel informatique en fin de vie. Pour les équipements fonctionnels, il s'agit de leur offrir une seconde vie par le réemploi et pour les autres, de bien s'assurer de leur traitement, notamment leur recyclage.

Adopter le réflexe écoconception

L'écoconception est l'intégration de la réduction des impacts environnementaux dès la phase de conception d'un produit numérique, tout au long de son cycle de vie et à service rendu équivalent. Les équipes de la DINSI s'assurent que les outils et services numériques qu'elles développent soient accessibles à tous et fonctionnent de manière satisfaisante, en bas débit et sur des terminaux âgés de 5 ans ou plus, afin de limiter l'obsolescence des appareils numériques, et donc d'éviter leur renouvellement trop rapide. Cela répond aux enjeux environnementaux, mais aussi à des enjeux d'inclusion afin que tout le monde puisse accéder aux services, même les utilisateurs possédant de « vieilles machines ».

« IT for Green », le numérique comme outil pour limiter l'empreinte énergétique des autres activités

La DINSI développe, avec les services métiers, des outils et technologies informatiques au service de l'environnement. C'est le cas par exemple d'Onlymoov, la plateforme de déplacements de la Métropole, de Toodego pour faire une demande de composteur ou d'aide à l'achat d'un vélo, ou plus récemment d'Ecolyo, une application qui permet de surveiller et maîtriser les dépenses d'énergie et d'eau du foyer.



Découvrez Ecolyo ici :



Écogestes au travail

Une campagne de communication, drôle et décalée, réalisée par le service de la communication interne en collaboration avec la direction Environnement Écologie Énergie, vous rappelle les bonnes habitudes pour consommer moins d'énergie au bureau. Des astuces qui sont aussi valables à la maison ! Cette campagne sera déployée tout au long des mois à venir sur Comète et affichée dans vos locaux.



Économiser de l'énergie lors de ses déplacements



Les Voies Lyonnaises, la Zone à faibles émissions, les voies de covoiturage... sont autant de projets métropolitains qui visent à construire une mobilité plus sobre et plus économe. En interne, de nombreuses actions sont menées par l'équipe Déplacements (DRHMG) pour encourager des modes de déplacements plus vertueux : la mise en place du forfait mobilité durable à destination des agents utilisant le vélo ou le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail, des ateliers « contrôle technique du vélo », une flotte de véhicules propres pour les déplacements professionnels, l'élaboration du Plan de mobilité employeur, l'engagement dans le programme Objectif Employeur Pro-Vélo...

La transition énergétique en santé

Un appel à manifestation d'intérêt portant sur ces enjeux a été remporté par la Métropole. Soutenu conjointement par les directions Vie en établissement (DSHE) et Environnement, écologie, énergie (DTEE), il a permis le recrutement fin 2022 de Camille Dubois et Aliénor Moriceau, conseillères en transition énergétique et écologique en santé. Leur mission principale, prévue jusqu'à fin 2024, est de proposer une offre d'actions de performance énergétique aux établissements médico-sociaux de la Métropole accueillant des personnes âgées et handicapées. « Nous effectuons des visites énergie dans les établissements, à l'issue desquelles nous faisons une liste de préconisations pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage et ventilation). Nous proposons par



Camille Dubois et Aliénor Moriceau, conseillères en transition énergétique et écologique en santé (DTEE)

exemple la régulation d'appareils, la mise en place d'horloge sur l'éclairage, de solaire thermique pour l'eau chaude, etc. » explique Camille. Aliénor poursuit : « Ensuite, nous les informons sur les aides financières auxquelles ils sont éligibles et les obligations auxquelles ils sont soumis. Ça nous

demande d'être toujours au courant de l'actualité et de pouvoir vulgariser les sujets complexes. Nous travaillons notamment à l'élaboration d'un atelier énergie prévu en mars pour présenter des exemples de travaux d'économie d'énergie aux directeurs d'établissements. »



➔ Pour aller plus loin sur le sujet de la sobriété énergétique, ne manquez pas le webinar 11h11 L'instant Métropole du 3 février 2023

Inscrivez-vous ici :



LE NOUVEAU RÉGIME DE RESPONSABILITÉ DES AGENTS PUBLICS

C'est une réforme qui a peu fait parler d'elle alors qu'elle modifie sensiblement notre environnement de travail. Adoptée en toute discrétion par voie d'ordonnance deux semaines avant le premier tour des élections présidentielles, la responsabilité financière du gestionnaire public vient d'entrer en vigueur. Joël Dupré, directeur adjoint des Finances et du contrôle de gestion, et Bertrand Alessandrini, directeur de la Mission du contrôle interne et de la gestion des risques, nous expliquent de quoi il s'agit.



De gauche à droite : Joël Dupré, directeur adjoint des Finances et du contrôle de gestion et Bertrand Alessandrini, directeur de la Mission du contrôle interne et de la gestion des risques (DPIAF)

Quels sont les changements apportés par cette réforme ?

JD : Ce nouveau régime se substitue à la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public. Jusqu'à présent, le comptable public pouvait se voir contraint de payer, sur ses deniers personnels, les recettes non recouvrées, les dépenses indûment payées ou celles payées en l'absence de pièces justificatives. Il était mis en débet en cas de manquement, même purement formel, à ses obligations.

BA : Désormais, ce sont tous les gestionnaires publics, du côté de l'ordonnateur comme du comptable, qui peuvent se voir infliger une amende allant jusqu'à six mois de traitement en cas de faute grave ayant entraîné un préjudice significatif pour la collectivité.

Qui est concerné ?

JD : Les agents qui concourent, directement ou indirectement, à la gestion du patrimoine de la collectivité, au recouvrement d'une de ses recettes ou à l'engagement, la liquidation ou le mandatement d'une de ses dépenses. Le champ des justiciables dépasse donc le périmètre des unités finances : il couvre tous les

agents, indépendamment de leur fonction ou de leur grade, qui participent à une opération ayant un impact financier.

BA : Il est difficile d'anticiper la jurisprudence, mais il est vraisemblable qu'un agent qui atteste d'un service fait alors que ce dernier ne l'est pas pourra voir sa responsabilité engagée. De même, il y a lieu de penser qu'un agent qui commet de façon réitérée des erreurs manifestes de liquidation dans le calcul d'aides versées par la collectivité pourra faire l'objet d'une sanction financière proportionnée selon l'appréciation que fera le juge des critères de gravité et de préjudice significatif.

Quels sont les principaux motifs de sanctions ?

JD : L'infraction générique est caractérisée en présence d'une faute grave ayant entraîné un préjudice financier significatif. Son délai de prescription est de cinq ans. Mais il existe deux autres infractions : l'octroi d'avantages injustifiés et la gestion de fait.

BA : La gestion de fait consiste, pour un agent qui n'y est pas habilité, à s'immiscer dans le recouvrement d'une recette, le paiement



En bref

Ce qui change

- La fin des débits prononcés à l'encontre des comptables publics
- La création d'une sanction pécuniaire non rémissible et non assurable allant de un à six mois de traitement
- L'extension du champ des justiciables à tous les gestionnaires publics

Ce qui ne change pas

- La séparation de l'ordonnateur et du comptable
- Les délais de prescription
- La notion de faute grave telle que précisée par la Cour de discipline budgétaire et financière

d'une dépense ou le maniement de fonds publics. Son délai de prescription est de dix ans. Elle est opposable aux élus, contrairement aux autres infractions qui ne s'appliquent qu'aux agents publics. Cette infraction n'est pas nouvelle, mais ses modalités de mise en œuvre sont nettement simplifiées et les peines encourues allégées, de sorte qu'elle pourrait connaître un renouveau.

JD : L'octroi d'avantages injustifiés par intérêt direct ou indirect est très proche du délit de favoritisme. Un agent pourrait donc se voir condamné, pour un même manquement, par le juge des comptes et par le juge pénal. En pratique, toutefois, il est vraisemblable que la sanction pécuniaire s'impose progressivement.

Avez-vous des exemples de mise en jeu de la responsabilité du gestionnaire public ?

BA : Nous allons suivre avec attention les premiers jugements. Mais les situations peuvent être très variées : il peut s'agir, par exemple, de la non-application des réfections et pénalités prévues à un contrat, du non-recouvrement d'un loyer ou d'une redevance, du paiement de prestations ou d'heures supplémentaires non effectuées, d'une émission tardive d'un titre de recettes ayant entraîné sa caducité ou encore de la cession sans autorisation d'un bien en-deçà de sa valeur réelle.

Les agents peuvent-ils s'assurer ?

BA : Non, la loi ne le prévoit pas. De plus, contrairement aux débits des comptables publics qui faisaient l'objet de remises gracieuses, les sanctions pécuniaires prononcées par le juge des comptes ne sont pas rémissibles. Elles resteront donc à la charge des agents. La protection fonctionnelle n'est pas non plus de nature à couvrir la responsabilité des agents fautifs.

Que faut-il faire pour se protéger ?

BA : Cette réforme nous invite à faire évoluer notre système de contrôle interne, notamment dans le domaine comptable et financier. Jusqu'à présent, ce dernier visait prioritairement à prévenir la mise en débet du comptable public, en s'assurant notamment que les pièces justificatives requises préalablement à un paiement étaient produites. Désormais, l'enjeu est avant tout de s'assurer que la collectivité ne s'expose pas à un préjudice financier par suite d'un dysfonctionnement ou d'un manquement de toute nature.

JD : Une attention particulière doit être portée aux validations comptables dans le logiciel de

gestion budgétaire et financier Grand Angle. Les agents doivent pouvoir démontrer qu'ils l'ont fait sur la base des contrôles matériels opérés par les services. Par exemple, les responsables de subdivision doivent être en mesure de produire les attestations de service fait remis par les agents en charge de la réception des travaux.

Est-ce qu'il va y avoir davantage de contrôles en interne ?

BA : Ce nouveau régime va nous conduire à renforcer notre contrôle interne, mais ça ne veut pas dire que nous allons procéder à une vérification exhaustive de toutes les opérations de la collectivité. L'objectif est d'avoir une assurance raisonnable de leur conformité, pas de passer notre temps à tout pointer !

En fin de compte, que peut-on attendre de cette réforme ?

JD : La réforme constitue un point d'appui à la préparation de la certification des comptes, qui devrait être rendue obligatoire à moyen terme.

BA : Elle nous invite à améliorer nos processus dont le caractère souvent oral est source d'inconfort, voire d'insécurité pour les agents. Le travail de formalisation des processus animé par la Mission est l'occasion de questionner l'hétérogénéité de nos pratiques, qui n'est pas toujours justifiée par des différences objectives de situation.



Séance de sensibilisation aux risques de manquement à la probité du 14 décembre dernier, animée par Bertrand Alessandrini et Joël Dupré

 La conférence de Joël Dupré et Bertrand Alessandrini est disponible sur **Comète**, rubrique Dans les délégations/DPIAF/Mission du contrôle interne et de gestion des risques

UN COLLÈGE ENTRE DE BONNES MAINS

En cette journée enneigée, Zouhir Mansouri, agent technique de maintenance au collège Gérard Philippe à Saint-Priest, reçoit Philippe Souléliac, chef magasinier de la plateforme logistique de la Métropole. Il lui fait visiter l'établissement sur lequel il veille quotidiennement : il s'assure du bon fonctionnement de tous les équipements et contribue aux procédures d'intervention et de sécurité des lieux, qui accueillent près de 600 élèves.

BIO EXPRESSO



Zouhir Mansouri

Après une formation initiale de métallier, Zouhir travaille en tant que monteur soudeur pendant près de 10 ans. En 2003, il prend un nouveau virage et devient adjoint technique à la Cité scolaire internationale de Gerland. Après avoir réussi le concours externe de l'Éducation nationale en revêtement et finition, il intègre le collège Gérard Philippe en 2004. Il fait partie du service Maintenance des collèges à la direction Patrimoine et maintenance de la DRHMG.



Inauguré en 1997, le collège Gérard Philippe fait partie des 82 collèges publics gérés par la Métropole de Lyon. Grâce à l'ouverture du collège Simone Veil à Saint-Priest en 2021, l'effectif de l'établissement est revenu à la normale en passant de 1 000 à 600 élèves. « *Étant originaire de Saint-Priest, je suis très attaché à ce collège, explique Zouhir. J'habite dans les logements de fonction de l'établissement. Je suis chargé de la maintenance des espaces intérieurs et extérieurs.* »

7 000 M² À VÉRIFIER QUOTIDIENNEMENT

Zouhir guide Philippe à travers les couloirs et la quarantaine de salles de l'établissement. Son œil expert vérifie tout : mobiliers, portes, fenêtres, éclairages, radiateurs, tableaux électriques, équipements sportifs, sanitaires, équipements informatiques, branchements... « *Je m'appuie sur mes collègues de l'accueil, l'entretien, la restauration : on s'entraide beaucoup* ». Il gère aussi l'aménagement de tous ces espaces ainsi que l'approvisionnement de nombreux matériaux. Philippe reconnaît d'ailleurs certaines références : « *Ça vient de chez nous !* ».

**Vous souhaitez participer à la rubrique Regards Croisés ?
Contactez-nous par mail à l'adresse communicationinterne@grandlyon.com**





AU CŒUR DE LA SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Une part importante de sa mission concerne les équipements obligatoires de sécurité : Zouhir vérifie régulièrement les détecteurs de fumée, les extincteurs, les portes incendie ou encore l'autonomie des 140 panneaux lumineux de sortie d'urgence. Plusieurs fois par an, il participe à l'organisation des exercices incendie et confinement. Lorsqu'il assure des astreintes incendie ou intrusion, la proximité du collège lui permet d'être très réactif. D'ailleurs, c'est son nom qui figure au sommet de la pyramide des contacts à prévenir dans les procédures d'intervention.

DES COMPÉTENCES MULTIPLES

Menuiserie, métallerie, serrurerie, maçonnerie, peinture, électricité, plomberie, informatique, entretien des espaces verts... Zouhir sait tout faire ! Selon la complexité des interventions, il prend en charge les réparations lui-même ou planifie des prestations, en coordination avec la principale du collège, le gestionnaire et le technicien de secteur du service Maintenance des collèges. De plus, il ne ménage pas ses efforts pour contribuer à une gestion durable de l'établissement (récupération de matériaux, entretien écologique des espaces verts...). Pour le chauffage, le collège est équipé d'une centrale de traitement d'air, gérée par Véolia. En cette saison, la gestion des pompes fait également partie de ses préoccupations quotidiennes : « *La première chose que je regarde en me levant, c'est la fumée qui sort du bâtiment, pour m'assurer que le chauffage fonctionne correctement.* »

IMPRESSIONS

PHILIPPE SOULÉLIAC

Je suis impressionné par la diversité et la quantité des tâches que Zouhir réalise lui-même. Il maîtrise à lui seul tous les corps de métiers du bâtiment, intérieurs et extérieurs, et gère des problématiques plus ou moins grandes, de la réparation d'un équipement à la sécurité incendie de l'établissement.





Le groupe de travail de la DSHE (de gauche à droite) : Adélaïde Petit, infirmière-puéricultrice ; Catherine Capgras, responsable de l'unité Promotion de la santé à la direction Santé PMI ; Geneviève Michel, éducatrice de jeunes enfants ; Aude Villedéy, infirmière-puéricultrice ; Lola Rivoire et Marie Slachetka, chargées de communication ; Eve Boudet, chargée de projets en santé à la direction Santé PMI ; Laurence Santa, sage-femme ; Mylène Rouch, assistante médico-sociale ; Emmanuelle Eynard, auxiliaire de puériculture ; (absentes) Florence Delabas et Isabelle Bizouarne, infirmières-puéricultrices et Arielle Delmas, chargée de communication projets à la direction de la communication.

Découvrez l'équipe créative et dynamique qui porte ce projet, composée de professionnelles de la DSHE. Initiés par le Projet Métropolitain des Solidarités 2017-2022, les « mois de la prévention » sont des campagnes de promotion de la santé de l'enfant, de la femme enceinte et des familles. Ce mois-ci, la campagne aborde la prévention des conduites addictives. En septembre dernier, elle faisait le point sur la sécurité et le confort des enfants lors des déplacements.

UNE VISIBILITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

Ces campagnes sont diffusées dans les Maisons de la Métropole de Lyon (MDML), les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) ainsi qu'auprès des partenaires de la périnatalité et de la petite enfance du territoire (crèches, relais, écoles, etc.). Sous la forme d'une affiche présente par exemple dans les salles d'attente, elles invitent les parents à poser toutes leurs questions sur une thématique. En parallèle, un document ressource contenant des recommandations et des messages de prévention est fourni aux professionnels.

UN GROUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE

Depuis 2018, ce projet est co-piloté par Catherine Capgras et Aude Villedéy. Elles sont accompagnées de professionnelles représentant les différents territoires et métiers de la protection maternelle et infantile (PMI). Elles reçoivent aussi l'appui des chargées de communication de la DSHE et de la direction de la communication externe. Une professionnelle de la délégation Rhône de l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion santé) fait également partie du groupe de travail.

DES CAMPAGNES SUR-MESURE

Ce groupe réalise trois campagnes par an, de A à Z : choix des thèmes, création du slogan et du visuel, diffusion, etc. Connaissant bien les différents publics, elles sont attentives à créer des campagnes impactantes, qui parlent à tous et qui ne soient ni anxiogènes, ni culpabilisantes. En effet, l'objectif est d'inviter les parents, futurs parents et les familles au dialogue. Le document qui accom-

C'EST PARTI, ON Y VA !

En poussette, écharpe, vélo, voiture, transports en commun...

Mon enfant est attaché et son visage dégagé. Je m'assure de son confort et de sa sécurité.



Des professionnels de santé et de la petite enfance vous accompagnent. Venez en parler !

LA MÉTROPOLE de LYON | MÉTROPOLE de LYON | LYON

pagne l'affiche propose toujours des conseils préventifs adaptés et réalisables. La liste des thèmes a été établie à partir d'une enquête réalisée auprès des usagers, des professionnels de PMI et des CPEF lors du lancement du Projet Métropolitain des Solidarités. Le groupe travaille déjà sur la prochaine campagne prévue au printemps 2023 : « les perturbateurs endocriniens ».





LES ÉQUIPES MOBILISÉES POUR FAIRE BRILLER LA FÊTE DES LUMIÈRES

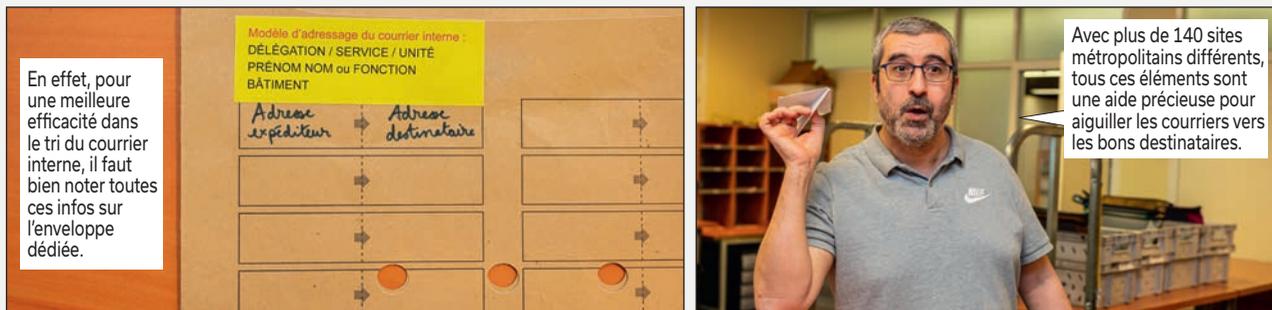
Un grand merci à l'ensemble des subdivisions mobilisées de jour comme de nuit pour le nettoyage, la collecte, la voirie, l'exploitation des mobilités et les infos Onlymoov, qui ont contribué dans l'ombre au succès de la Fête des Lumières du 8 au 11 décembre 2022. Jusqu'à 1 heure du matin, puis dès 4 heures, les équipes du nettoyage se sont relayées, soit chaque jour une centaine d'agents de la régie et du privé en intervention à pied ou avec des moyens mécanisés. Malgré le froid et la pluie, elles ont, comme chaque année, déployé leur professionnalisme pour sécuriser les espaces publics et procéder à un nettoyage complet pour effacer les traces de l'évènement de la veille. Des missions menées en lien étroit avec la Ville de Lyon et la Préfecture.



Reportage photo réalisé par Jérémy Cuenin (communication interne), avec les équipes du soir sous la responsabilité de Farhate Bacha, David Lanfranchi, Nourdine Haideri et Nacerdine Rahmani, et avec les équipes du matin sous la responsabilité de Zayer Benkeder et Yvon Pace.

DES RÈGLES QUI PASSENT COMME UNE LETTRE À LA POSTE !

Les agents de l'unité Courrier (direction Logistique & moyens généraux, DRHMG) traitent chaque jour près de 900 courriers en provenance des services de la Métropole (courriers internes) et 1 100 courriers venant de la Poste, auxquels s'ajoutent plus de 1 800 plis à affranchir. Afin de leur faciliter la tâche et d'être certain que le courrier envoyé arrive rapidement à bon port, retrouvez en images les règles essentielles à suivre.



**Vous souhaitez participer à un prochain roman photo ?
Envoyez un mail à communicationinterne@grandlyon.com**

Merci à l'équipe du courrier pour leur participation et leur bonne humeur !

LES ASSOS

21



COS - 215 rue Garibaldi - 69003 Lyon

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 16h - fermé les mardis et jeudis

Mail : cosmely@grandlyon.com - Site : www.cosmely.fr - Tél. : 04 78 63 40 03



En cette nouvelle année, les élus, administrateurs et personnels du COS vous adressent tous leurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour 2023.

SÉLECTION DE SPECTACLES / MATCHS

BOURSE DU TRAVAIL

- Fabrice Eboué
- Les hommes sont cons, les femmes casse-couilles !

LE TOBOGGAN

- Tom Villa

PALAIS DES SPORTS

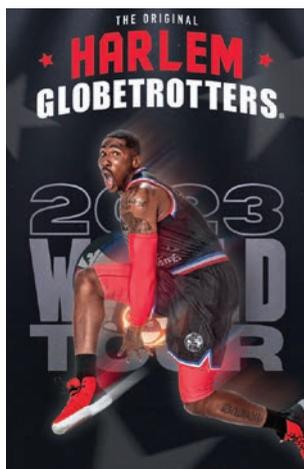
- Harlem Globetrotters

HALLE TONY GARNIER

- Pascal Obispo

MATCHS

- OL vs LENS
- OL vs LORIENT



➔ Retrouvez l'intégralité de la programmation sur le site Cosmely.fr

ÉPARGNE VACANCES 2023

Pensez à faire votre commande de chèques vacances ou macartevacances.

Pour rappel, la campagne prend fin le 28 février 2023.



LOCATIONS ÉTÉ 2023

Les inscriptions pour les locations de l'été 2023 débuteront courant février.



LOCATION BASSE SAISON 2023

Premier arrivé, premier servi !

Nouveauté, cette année : Gassin (83)

CESU

À partir de 2023, la participation du COS augmente :

- Tranches 1 à 3 : 6 € par chèque (valeur faciale 15 €)
- Tranches 4 et 5 : 3 € par chèque (valeur faciale 15 €)

Les demandes pourront être effectuées jusqu'au 15 de chaque mois afin d'être commandées à la fin du mois en cours.



BILLETTERIE EMILE'S

La billetterie EMILE'S (billetterie en ligne) est accessible uniquement via votre espace Cosmely

➔ Renseignements et inscriptions sur le site Cosmely.fr

Lyon Sport Métropole - 33 bis cours Général Giraud - 69001 Lyon

Tél. : 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org

Site : www.lyonsportmetropole.org



EN 2023, OSEZ LE SPORT SANTÉ !

La section gymnastique propose aux adhérents adultes, femmes et hommes, des cours de fitness, renforcement musculaire, pilates et stretching animés par des coachs sportifs diplômés. Les séances sont proposées à la pause méridienne ou en début de soirée, dans les 1^{er}, 3^e et 7^e arrondissements de Lyon. Notre objectif est d'offrir une préparation physique et mentale dans un esprit de convivialité, à des prix raisonnables, pour le bien-être de chacun.

Inscriptions en ligne sur le site de la section : <http://gymnastique.lyonsportmetropole.org>





POUVOIR D'ACHAT, TRANSPARENCE, EQUITE ET JUSTICE SOCIALE

Notre programme d'actions 2022 - 2026

Merci à celles et ceux qui ont œuvré pour que la journée des élections professionnelles du 8 décembre 2022 se déroule bien, particulièrement au service des relations sociales et à tous les assesseurs des bureaux de vote et aux scrutateurs qui, pour les derniers, sont restés avec nous jusqu'à 4 heures du matin à l'Hôtel de Métropole.

Mais SURTOUT un grand MERCI à vous toutes et tous pour votre mobilisation collective, qui a permis de confirmer notre 1^{er} place et d'amplifier les résultats de 2018, en portant l'alliance UNSA-UNICAT largement en tête des suffrages avec 34 élus titulaires et suppléants (résultats et vos élus-es sur notre site).

Vous venez d'envoyer un message fort à l'administration, qui n'aura plus d'autre choix que de composer avec NOUS. Nous continuerons à être largement représentatifs de nos personnels, n'en déplaise à certains. Toutes les intersyndicales et alliances avec l'administration contre nous, notamment au COS n'ont fait que nous renforcer. Mais au final, c'est bien vous qui déterminez par qui, vous voulez être représentés et cela s'appelle « la démocratie ».

SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS
unsametropoledeleyon.com / Facebook : [unsametropole de lyon](https://www.facebook.com/unsametropoledeleyon)

UNSA Grand Lyon - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.
 Facebook : « Unsa Métropole de Lyon » - Site internet : unsametropoledeleyon.com
 Mail : unsa@grandlyon.com - Tél : 04 28 67 56 46



POUVOIR D'ACHAT, TRANSPARENCE, EQUITE ET JUSTICE SOCIALE

Notre programme d'actions 2022 - 2026 (suite Unsa)

... Ces résultats nous obligent, de mieux vous accompagner, vous défendre, lutter contre toutes les formes de souffrances

que vous vivez quotidiennement.

Comme nous nous y sommes engagés, nous structurons nos actions au plus près encore du terrain et de vos attentes, avec nos délégués, qui viendront vous rencontrer sur vos sites de travail. Vous pourrez les contacter directement, leurs coordonnées seront largement diffusées auprès de vous.

Nous avons pris l'initiative de proposer à nos collègues des autres organisations syndicales une rencontre pour arrêter ensemble une plateforme commune 2022-2026 sur les revendications principales autour du pouvoir d'achat, de la transparence, de l'équité et de la justice sociale.

SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS

Suivez-nous sur unsametropoledeleyon.com ou sur Facebook : [unsa metropole de lyon](https://www.facebook.com/unsametropoledeleyon)

UNICAT : 04 28 67 56 46 - Facebook : « Unsa Métropole de Lyon » Site internet : unsametropoledeleyon.com
 Mail : unicat@grandlyon.com



Élections professionnelles 2022 : un grand merci !

Les élections professionnelles qui ont eu lieu le 8 décembre dernier ont conforté la 2^{ème} place de la CGT à la Métropole de Lyon. Au plan national, la CGT reste la 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction Publique !

Malheureusement, nous déplorons la baisse de la participation, l'abstention devient majoritaire dans tous les scrutins organisés en France. La question fondamentale de la « santé » de notre démocratie doit être posée.

La CGT dans toutes ses composantes continuera à s'investir pour améliorer les conditions de travail des agent.es de la Métropole : rémunérations, carrières, santé et sécurité, prévention des risques, etc. Nous restons bien entendu à votre écoute et œuvrerons **avec vous** pour faire gagner vos revendications. L'année 2023 sera marquée par la prochaine réforme du système de retraite ; **plus que jamais la CGT**

sera présente pour sauvegarder le système par répartition et pour empêcher le recul de l'âge légal de départ.

La CGT revendique la possibilité de partir dès 60 ans avec un taux de remplacement de 75%, aucune pension inférieure au SMIC, la reconnaissance des années d'études, le maintien des régimes spéciaux et départs anticipés pour pénibilité !

Nous vous souhaitons une très belle année 2023 !

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com

CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

Adresse d'accueil : Immeuble Gémellyon Sud - 59 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon. BP : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.

CGT STEP CI : 04 28 67 56 54 - Syndicat-CGT-STEP CI@grandlyon.com

Adresse accueil et postale : Bourse du travail - salle 21 -

Place Guichard 69003 Lyon

<http://cgt-metropoledeleyon.reference-syndicale.fr/>



Réforme des retraites : c'est non pour la **CFDT** !!

Le détail de l'annonce de la réforme des retraites a été décalé au 10 janvier 2023.

La **CFDT** et d'autres organisations syndicales comme la très grande majorité de la population, sont fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation.

La **CFDT** a proposé des améliorations au système actuel et notamment vis-à-vis de la pénibilité pour réintégrer des critères non retenus. Des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités touchant particulièrement les femmes et les jeunes. La création d'un compte épargne temps universel est aussi proposé par la **CFDT**.

Le gouvernement propose une réforme paramétrique qui repose sur une vision d'un déficit que la **CFDT** estime très limité.

C'est pourquoi, sauf si les propositions gouvernementales ont évolué depuis le jour où nous mettons sous presse, la **CFDT** appelle à s'opposer à ce projet, et notamment par le moyen de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations.

Rejoignez-nous !!

Contactez la **CFDT** : 04 28 67 56 51 ou par mail cfdt@grandlyon.com
 Blog : cfdtmetropoledeleyon.com



REMERCIEMENTS POUR CHAQUE AGENT QUI A VOTE POUR LA CFTC

Grâce à vous toutes et tous la CFTC est en progression et nous nous imposons en 4^{ème} position (sur 9 OS représentatives à la Métropole) avec 493 voix au CST soit 105 de plus qu'en 2018. Votre participation montre votre souhait d'être représenté de manière forte. Elle légitime clairement les nouvelles équipes élues, et leur donne un vrai poids de représentativité dans les instances, ainsi que pour les négociations en cours et à venir. Ces résultats nous donnent les moyens de travailler pour l'ensemble des agents, mais surtout le devoir de les défendre avec engagement et énergie. Néanmoins chaque élection n'est ni un commencement ni une fin, mais une continuité.

Continuons à travailler ensemble pour le meilleur avenir possible, pour tous les agents.

Toute l'équipe **CFTC** vous remercie de votre confiance et de votre implication

REJOIGNEZ-NOUS !

La CFTC vous souhaite UNE TRES BELLE ET HEUREUSE ANNEE 2023 !

La CFTC vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année !

Syndicat CFTC - Tél : 04 28 67 56 49 ou 06.

Contactez-nous par mail : cftc@grandlyon.com

Blog : <https://www.cftcmetropoledeleyon.fr/>



SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX
Ensemble et pour tous

Bonne nouvelle année

Une augmentation en cadeau, dommage ! La PREVOYANCE

Actu Comète « Après 3 ans de maintien des taux... évolution tarifaire de 13 % en 2023 ». Pour info, les 13% sont une moyenne, la variation ira de 11,2 à 17,4% selon votre garantie (nbre 6). Si l'Administration était moins maltraitante, il y aurait moins d'arrêts longs à indemniser !

En +, l'Administration a refusé une augmentation de sa participation : 13% de 15€ = 16.95 € soit +160 520€/an ! Ce simple geste aurait permis à chacun de se sentir un peu considéré ! Nous n'avons pas abandonné cette requête.

Cependant, même si tout augmente et parce que l'impact financier d'un arrêt prolongé est une double peine, nous vous conseillons VIVEMENT de maintenir votre cotisation et de signer une garantie si vous ne l'avez pas encore fait. Lisez l'article complet sur notre blog.

PS : **La carte de vœux 2023** de la Métropole montre Lyon+vélo+compost. Elle démontre à quel point notre exécutif ne connaît pas la Métropole ni ses métiers ni son territoire ! Lamentable !

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 bd Vivier Merle
Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.
Tél : 04 28 67 56 45 - Email : cgc@grandlyon.com
Blog : cgcmetropoledeleyon.blogspot.com



Votre syndicat FO vous présente ses meilleurs vœux pour 2023... de joie et de santé pour vous et tous ceux qui vous sont chers... mais aussi de résistance et de progrès social pour notre action syndicale.

Merci pour votre confiance ; grâce à votre soutien fidèle, les résultats issus des élections professionnelles confortent les revendications de Force Ouvrière, face au gouvernement qui devra tenir compte des revendications que nous portons, notamment en matière de salaire et d'amélioration des carrières mais aussi quant à son opposition totale à la réforme des retraites.

Que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de bons moments et de bonheur !

FO - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



A tous ceux et celles qui nous ont renouvelé leur confiance lors des élections, nous adressons un grand MERCI.

Nous restons à vos côtés, à votre écoute pour vous représenter dans l'intérêt de tous.

Meilleurs vœux à tous les agents de la Métropole pour 2023.

Adresse postale : 20 rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Adresse physique : Gémellyon - 1^{er} étage - 59 Bd Vivier Merle - 69003 Lyon / Tél. : 04 28 67 56 57
E-mail : sud@grandlyon.com / Site internet : <http://www.sud-ct.fr>



MERCI

Tout d'abord un grand merci aux électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance.

Vous avez su faire le discernement et savoir bien voter pour un syndicat, **un vrai, honnête et proche de vous, qui n'a pas besoin de dénigrer pour exister !**

La FA a conservé son siège au COMITE TECHNIQUE appelé dorénavant COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) ce qui nous permet d'accéder à un siège en CHSCT (conditions de travail).

Un siège en CAP B et un siège au COS maintenus.

Pour compléter notre présence syndicale, nous avons obtenu un siège en Commission consultative paritaire (CCP) là où nos collègues contractuels pourront s'exprimer et défendre leur carrière. La FA continuera d'œuvrer, comme dans le mandat précédent, pour obtenir encore des avancées significatives, sans manquer de vous en rendre compte. Si vous souhaitez nous rejoindre, militer et être acteur de votre avenir professionnel, vous pouvez nous contacter, la FA est là pour vous INFORMER, AIDER et DEFENDRE.

LA FA VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX 2023 pour vous et vos familles

FA - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
04 28 67 56 50 - fapt@grandlyon.com



FSU - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex
04 28 67 56 55 - Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com



Bonne année 2023. Elle sera animée par la lutte contre la réforme des retraites. Première mobilisation unitaire le 16/01.

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon
06 76 16 38 17 - cnt@grandlyon.com



MÉTROPOLÉ

LYON

GRAND